

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 35S 123

du ministère de la Jeunesse et des  
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

## NOTE D'ORGANISATION

**CHALLENGE DE TIR INTER-UNITÉS, INTER-SERVICES  
AU PROFIT DES BLESSÉS DES ARMÉES  
ARMÉES DE TERRE, AIR, MER, GENDARMERIE, DGA,  
TOUTES DIRECTIONS et TOUS SERVICES de  
la Base de Défense de Rennes**  
**PISTOLET SEMI-AUTOMATIQUE 9MM - REVOLVER 22LR**  
**du 15 au 23 avril 2021**  
**2, avenue des Gayeulles à Rennes (Ille-et-Vilaine)**

**ANNEXE 1 : Programme et règlement de la compétition**

**ANNEXE 2 : Plan**

### **1. GÉNÉRALITÉS**

La ligue Ouest de la Fédération des clubs de la Défense, sous l'égide de l'état-major de la Zone de Défense et de Sécurité Ouest et le soutien technique du club sportif de Garnison de Rennes et du club civil de la Du Guesclin Rennes, organise un challenge de tir sportif petit et gros calibres (9MM et 22LR) au profit des formations et unités Terre-Air-Mer-Gendarmerie-DGA, Directions et services de la base de Défense de Rennes. Il est ouvert en priorité à tous les personnels, militaires et civils, en situation d'activité, adhérents ou non d'un club FCD, sur la période du challenge (jeudi 15 au vendredi 23 avril 2021).

Il a pour but :

- de faire connaître l'activité des clubs de la Base de Défense au travers d'une rencontre sportive, conviviale et de cohésion. Un classement individuel et par équipes de la même unité (compagnie, escadron, service, bureau, brigade, etc.) sera établi et fera l'objet d'une proclamation et d'une remise de récompenses lors d'une cérémonie aux couleurs ;
- de sensibiliser sur le soutien à apporter à nos blessés.

### **2. ORGANISATION TECHNIQUE**

**a) Clubs Organisateurs :**

- Club Sportif de la Garnison de Rennes (CSGR) & Club de la Du Guesclin Rennes.
- Ligue Ouest de la Fédération des clubs de la Défense (LO-FCD).

**b) Conseiller technique sportif «tir sportif » de la ligue :**

Pascal KERLAU - mail : [cts.tir.lo@gmail.com](mailto:cts.tir.lo@gmail.com) - mobile : 06 08 90 82 18

**c) Règlement :**

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier du championnat de tir cité en annexe 2, ainsi qu'au règlement de la Fédération Française de Tir (FFTir).

**d) Déroulement de l'épreuve :**

La ligue Ouest de la FCD assure l'organisation générale, la diffusion des informations et les inscriptions en amont du challenge ainsi que l'accueil, la gestion des inscriptions et la saisie des résultats pour l'édition du palmarès durant la compétition.

La section tir du CSGR gère la logistique de mise en place du challenge. Elle mettra chaque jour de la compétition un ou plusieurs encadrants et/ou arbitre pour le déroulement de l'épreuve. La Ligue Ouest détachera un personnel ou bénévole pour la gestion des inscriptions et la saisie sur place des résultats. Le club de la Du Guesclin Rennes met son stand 25m à disposition de la Ligue Ouest au 2 avenue des Gayeulles à Rennes.

**e) Résultats :**

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux commandant des formations, directions, services ayant participé.

**f) Récompenses :**

Le classement individuel sera établi pour les catégories figurant au règlement joint en annexe. Le classement par équipe dans chaque discipline prendra en compte les deux tireurs de la même formation, unité ou service toutes catégories confondues. Les coupes seront attribuées de manière définitive.

### **3. DISPOSITION LOGISTIQUES**

**a) Lieu de la compétition :**

2, avenue des Gayeulles à Rennes. Stand 25M de la Du Guesclin Rennes (proche patinoire le Blizz). Sortie n°14 Maison Blanche ou n°15 Longs champs sur le périphérique.

L'entrée des participants et l'accès au stand de tir se feront par la porte centrale du bâtiment ancestral de la Duguesclin.

En raison des mesures de prévention Covid19, il ne sera pas offert de rafraichissements ou boissons chaudes.

**Prévention contre la contamination liée à la Covid19.**

Le port du masque est obligatoire. Il doit être porté de façon règlementaire.

L'utilisation du gel hydroalcoolique mis à disposition par l'organisation est obligatoire à l'entrée de la salle de tir et lors de toutes manipulations qui amènent à toucher un ou des objets appartenant à un tiers.

Les armes et matériels pédagogiques seront systématiquement désinfectés en début de séance et lors de la réintégration, sous le contrôle des moniteurs du CSGR.

Tous les déchets Covid19 (masques, gants et autres) devront être jetés dans une poubelle identifiée « déchets Covid19 ».

## **4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

### **a) Engagements :**

Les engagements se font exclusivement via le **secrétariat de la ligue Ouest** au 02 23 35 20 30 ou par mail à l'adresse suivante : [secretariat@ligueouest-fcd.fr](mailto:secretariat@ligueouest-fcd.fr).

Aucun droits d'engagement n'est demandé.

Les participants ont la possibilité de faire un don sur place ou par correspondance au profit d'une association venant en aide aux blessés et familles de armées (Terre Fraternité, FOSA, ADOSM).

Pour les dons par correspondance, les chèques sont à libeller à l'ordre du Club Sportif de la Garnison de Rennes et à adresser à la ligue Ouest - 2, rue maréchal galliéni - 35200 RENNES.

### **b) Financement :**

Les frais d'organisation sont pris en charge par la ligue Ouest de la FCD et le club du CSGR.

### **c) Bilan activités et compte rendu :**

A l'issue de l'activité, le CTS de la ligue adresse aux différents destinataires la fiche bilan activités.

## **5. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

**Patrick BERTOZZI**

Président de la ligue Ouest de la FCD

### Destinataires (par courriel) :

- Toutes formations, directions et services de la Base de Défense de Rennes ;
- Comité directeur de la ligue Ouest ;
- Trésorier général de la ligue ;
- Présidents des clubs LO/FCD de la BdD de Rennes ;
- Conseiller Technique Sportif « tir sportif » de la ligue Ouest

# ANNEXE 1

## Programme et règlement de la compétition

Les inscriptions pour le challenge peuvent être effectuées soit de manière individuelle soit par le secrétariat des unités ou formations au 02 23 35 20 30 ou [secretariat@ligueouest-fcd.fr](mailto:secretariat@ligueouest-fcd.fr).

Elles doivent parvenir à la ligue Ouest **avant le mardi 13 avril 2021** et comporter :

- Grade Nom Prénom
- Unité d'affectation : Pour les unités spécialisées il est possible d'utiliser un terme plus générique ;
- Jour et horaire choisi pour tirer ;
- Adresse courriel et téléphone de contact.

*Le nombre maximum de tireurs du MINARM par série est limité à 10 dont 8 maximum au PA 9mm et 3 maximum au revolver 22LR. L'organisation se réserve le droit de regrouper les inscrits pour compléter les séries. **Les personnels ayant participé au challenge 10m sont prioritaires si le plan de tir ne permet pas d'accueillir toutes les demandes. Seul le score de 120 points/200 réalisé au challenge 10m donne accès au challenge PA 9MM. En dessous du score de 120, le tir au revolver 22LR sera privilégié. Un planning définitif sera transmis par courriel le 14 mars 2021 aux unités et personnels inscrits. Chaque inscription devra être accompagnée d'une adresse courriel intradef ou personnelle pour transmission directe des informations aux participants.***

### Programme :

#### Avant le tir :

- 15mn - Vérification des inscriptions et des séries de tir. Récupération de la fiche planning indiquant son nom, prénom, unité. Possibilité de faire un don au profit des blessés des armées lors de cette formalité.
- 15 mn - Présentation de sa carte professionnelle ou pièce d'identité pour le contrôle au Fichier des interdits d'armes (FINADIA du Ministère de l'intérieur). Il s'agit d'une obligation légale incontournable découlant du Code de la sécurité intérieure y compris pour les personnels du Minarm.
- 15mn - Arrivée sur le pas de tir, présentation à l'arbitre responsable du pas de tir de sa fiche planning et tirage au sort d'un poste de tir. Prise en compte de l'arme se trouvant sur le poste de tir attribué et vérification de la mise en sécurité (culasse à l'arrière, chargeur enlevé, drapeau de sécurité dans la chambre, barillet basculé et drapeau de sécurité dans la chambre).
- Perception des munitions (25).

#### Epreuve de tir :

- 45mn - Epreuve de tir - 5 balles d'essai à **une seule main** (bras franc), 10 balles de match en 7mn à **1 seule main** sur cible précision C50. 10 balles de match en 2 x 20s à deux mains sur cible Duel (ronde zonée du 5 au 10).

#### Après le tir :

- Mise en sécurité des armes sur la tablette de tir. Culasse ouverte, chargeur enlevé ou barillet basculé et drapeau de sécurité dans la chambre
- Contrôle de sa fiche de relevé de points auprès de l'arbitre greffier de pas de tir. Signature de sa fiche après vérification des additions

**En fonction de la place disponibles il est possible de retirer l'épreuve mais le tireur doit alors s'acquitter du prix des munitions. Celles-ci ne sont fournies gratuitement par la Ligue Ouest et le CSGR que pour une seule série (25 cartouches). Le tarif est de 5.50 euros pour les 9mm et 2.50 euros pour les 22LR.**

## Jours et horaires des séries :

<b>Jeudi 15 avril 2021</b> Créneau 01 - 13h30 15h00 Créneau 02 - 15h00 16h30 Créneau 03 - 16h30 18h00	<b>Vendredi 16 avril 2021</b> Créneau 04 - 08h30 10h00 Créneau 05 - 10h00 11h30 Créneau 06 - 11h30 13h00 Créneau 07 - 14h30 16h00 Créneau 08 - 16h00 17h30	<b>Samedi 17 avril 2021</b> Créneau 09 - 09h30 11h00 Créneau 10 - 11h00 12h30 Créneau 11 - 14h30 16h00 Créneau 12 - 16h00 17h30
<b>Jeudi 22 avril 2021</b> Créneau 13 - 13h30 15h00 Créneau 14 - 15h00 16h30 Créneau 15 - 16h30 18h00	<b>Vendredi 23 avril 2021</b> Créneau 16 - 08h30 10h00 Créneau 17 - 10h00 11h30 Créneau 18 - 11h30 13h00 Créneau 19 - 14h30 16h00 Créneau 20 - 16h00 17h30	

## Récompenses et palmarès

La lecture du palmarès et la remise des récompenses aura lieu à une date à déterminer avec le commandement éventuellement lors d'une cérémonie des couleurs.

Elles mettront à l'honneur :

- les trois premiers du classement féminin et masculin ;
- l'équipe constituée des deux meilleurs tireur(e)s de la même unité (régiment, compagnie, escadron, bureau, service, brigade, groupement) ;
- l'unité ou l'établissement ayant engagé le plus de personnels (challenge du nombre) ;
- l'unité ou l'établissement ayant réalisé le plus grand nombre de points sur un effectif de 10 personnels (prise en compte des 10 meilleurs scores).

## REGLEMENT SPECIFIQUE AU CHALLENGE PISTOLET SEMI-AUTO 9MM et REVOLVER 22LR DE LA BASE DE DEFENSE RENNES-VANNES-COETQUIDAN 2021

Le présent règlement est librement inspiré des épreuves armes de poing du tir aux armes réglementaires (830 & 831) tel qu'il est défini par la fédération française. Il est adapté à la participation de personnels du MINARN ne pratiquant pas la compétition dans le clubs. Il doit permettre de découvrir la pratique du tir sportif dans le cadre de la compétition.

**Art. 1 :** Le contrôle au fichier national des interdits d'arme (FINADIA) du ministère de l'intérieur via l'application ITAC de la FFTIR est obligatoire avant tout accès au pas de tir. Il s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité militaire ou civile.

11 : Les personnels MINARM détenteurs d'une licence FFTIR sont dispensés de cette formalité, sous réserve de la présentation de leur licence FFTIR 2020/2021.

**Art. 2 :** Les armes mis à disposition des participants sont légalement détenues dans le cadre de la pratique du tir sportif au sein de la fédération française de tir.

21 : Les armes seront tirées au sort au début de chaque série. Il n'est pas possible de choisir son arme du fait que le club met à disposition des Glock, des CZ85 et des CZ Shadow.

22 : Si l'arme attribuée dispose d'organes de visée réglables, le tireur ne pourra pas régler son arme mais devra réaliser une contre-visée (sauf dans le cas de tir en dehors de la cible zonée de 1 à 10).

**Art. 3 :** Le déroulement de la compétition est le suivant :

5 cartouches d'essai **à une seule main** (bras franc) en 3mn sur cible C50 (zonée de 1 à 10)

10 cartouches (2 x 5) de match en 7mn **à une seule main** sur cible C50 (zonée de 1 à 10, visuel noir de 7 0 10)

5 cartouches d'essai à deux mains en 20s sur cible vitesse 25m (zonée noir de 5 à 10)

10 cartouches (2 x 5) de match en deux séries de 20 secondes **à deux mains** sur cible vitesse 25M (zonée noir de 5 à 10)

**Art. 4 :** Les tireurs n'effectuent aucun déplacement aux cibles. Seuls les arbitres et greffiers se déplacent et indiquent avec précision (palette et à la voix) le positionnement précis des impacts lors du tir d'essai.

41 : La cible précision à l'issue des 10 coups de match est montrée aux tireurs afin qu'ils puissent ajuster leur tir pour la phase de vitesse.

**Art. 5 :** Le relevé des points et leur comptage est effectué à l'annonce de chaque série. Le total est communiqué au tireur à vive voix. Toute réclamation doit intervenir avant le bouchage des essais ou le changement de cible de précision à la vitesse.

**Art. 6 :** En fonction de la place disponible, il est possible de participer deux fois à l'épreuve sous réserve de régler le prix des cartouches pour la 2<sup>e</sup> épreuve. Le meilleur tir sera pris en compte.

## ANNEXE 2

### Plan

Stand de tir de La Du Guesclin  
2 Avenue des Gayeulles - 35700 RENNES

